

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2015-114

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu l'article 37 du projet de loi pour une République numérique ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 26 novembre 2015,

Émet un avis favorable sur le projet de loi susvisé.

Fait le 26 novembre 2015.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Thomas GROH